



L'agriculture périurbaine bordelaise : quels demande, offre et potentiel ?

a'urba.
agence d'urbanisme
Bordeaux métropole Aquitaine

Rapport d'étude

30/01/2014

Hangar G2 Bassin à flot n°1
Tél. : 33 (0)5 56 99 86 33

quai Armand Lalande
Fax : 33 (0)5 56 99 89 22

BP 71 F-33041 Bordeaux Cedex
e-mail contact@aurba.org

Premiers éléments de réflexion.

Objet de l'étude

L'impulsion « Grenelle », la nécessité de mieux cadrer le maintien des espaces ouverts en territoires urbanisés et le développement de nouvelles formes de consommation alimentaire poussant la demande en productions locales induisent une nouvelle réflexion sur les formes d'agriculture périurbaine.

L'objet de cette étude est d'exposer les principales clés susceptibles d'éclairer les décideurs en la matière en abordant les différents facteurs physiques, humains, économiques, réglementaires (PAC), etc. qui régissent l'agriculture.



Équipe projet

Sous la direction de
Antonio Gonzalez Alvarez

Chef de projet
Vincent Schoenmakers

Équipe projet
Emmanuelle Gousot
Sophie Raoulx



Sommaire

1 Contexte	5
1.1 Évolution de l'agriculture en France	5
1.2 Évolution des modes de consommation.....	6
2 Quelle est la place de l'agriculture dans l'aire métropolitaine bordelaise ?..	9
2.1 État des lieux de l'agriculture sur le territoire du Sysdau	9
2.2 Sensibilité de l'activité agricole au regard de la proximité urbaine et de la pression foncière.....	10
2.3 Les modes de commercialisation.....	11
2.3.1 Les circuits dits « classiques ».....	11
2.3.2 Le développement d'une demande de produits locaux.....	13
2.3.3 L'activité touristique.....	14
3 Vers une meilleure intégration de l'agriculture dans l'espace périurbain de l'aire métropolitaine bordelaise ? Quel avenir pour l'agriculture périurbaine ?	15
3.1 Les conditions pour l'installation et la durabilité des activités	15
3.1.1 Critères humains et sociaux	15
3.1.2 Aspects techniques et financier.....	16
3.2 L'aire métropolitaine bordelaise a-t-elle la capacité de favoriser l'agriculture périurbaine ?	17
3.2.1 Les potentialités et les limites de ce territoire	17
3.2.2 Rôle des politiques publiques et implication des collectivités.....	23

1 | Contexte

1.1 | Évolution de l'agriculture en France

Depuis le milieu du XIX^e siècle, l'agriculture française a connu de profonds bouleversements. Après la 2^{de} guerre mondiale, les exploitations agricoles se sont modernisées et agrandies afin de répondre à la demande intérieure, transformant ainsi une agriculture alors « vivrière » en une agriculture mécanisée, productive et irriguée. On assiste alors à une véritable révolution rurale d'ordre économique, social et culturel : pour la première fois en 2 000 ans d'histoire, la terre n'est plus la source de revenus des hommes.

En parallèle, en 1962, la Politique Agricole Commune est mise en place afin d'assurer l'autosuffisance alimentaire de l'Europe. Elle instaure pour cela un système d'aides aux agriculteurs dépendant de leur production. Cette mesure, créée pour augmenter les stocks, a en réalité entraîné des problèmes de surproduction dès les années 70.

À cette même période, la grande distribution commence à se développer et à prendre de plus en plus de poids. Les modes de production des produits alimentaires changent. La quantité livrée est privilégiée à la qualité et les prix des produits sont réduits au maximum pour les agriculteurs. Malgré cela, ces derniers sont devenus dépendants de ce mode de distribution qui approvisionne aujourd'hui plus de 70 % de la population.

Parallèlement, face à l'exode rural, l'extension des villes s'est faite notamment sur les terres agricoles. Cette pression foncière engendrée par la ville n'a cessé d'augmenter autour des grandes agglomérations depuis les années 70, entraînant parfois le déclin de l'activité agricole à leur périphérie.

Il faudra attendre les années 90 pour que les questions environnementales commencent à émerger et qu'une prise de conscience de la population et des institutions remette en question la PAC. En 1992, on assiste ainsi à sa réforme qui connaît son premier « verdissement » avec la mise en place des mesures agro-environnementales. Moins rattachées à la production agricole, ces mesures tiennent compte des évolutions de la société en termes d'attente environnementale et de qualité des produits alimentaires. Par ailleurs, le budget alloué à la politique agricole est remis en cause par certains pays et notamment par le groupe dit de CAIRNS dans le cadre des négociations de l'OMC. Il génère en effet des distorsions à la concurrence, pénalisant les pays en développement qui reprochent à l'Europe sa politique protectionniste.

Par la suite, en 1999, le 2^e pilier de la PAC est créé et se consacrera essentiellement au développement rural, à la mise en valeur de la multifonctionnalité de

l'agriculture – reconnue en France la même année dans le 1^{er} article de la loi d'orientation agricole – et à l'environnement.

La fin des années 90 marque ainsi un tournant dans l'histoire de l'agriculture française qui cherche à trouver des solutions alternatives à notre système alimentaire actuel. Durant les années 2000, les circuits-courts se développent et l'agriculture est mieux prise en compte dans les documents d'urbanisme, notamment grâce à la loi SRU du 13 décembre 2000. L'étalement urbain ne cesse cependant de se développer aux dépens de ces terres en périphérie. Entre 2000 et 2006, 80 % des terres artificialisées proviendront de sols agricoles. La prise en compte de l'agriculture périurbaine par la PAC étant limitée, des régions périurbaines ont créé en 2004 le réseau PURPLE (Plateforme des régions périurbaines d'Europe) visant à promouvoir une meilleure prise en compte de la spécificité des espaces périurbains dans les politiques européennes.

1.2 | Évolution des modes de consommation

Les comportements alimentaires actuels des français ont été fortement influencés par les grandes évolutions socio-économiques depuis l'après-guerre. L'exode rural des années 60 a sans doute été l'un des changements les plus importants. L'arrivée des populations rurales a en effet non seulement modifié la ville mais a également entraîné de nouveaux besoins en termes d'équipement et de commerce. Les modèles de distribution se sont alors transformés avec la création de supermarchés qui, en proposant une large gamme de produits, ont entraîné la création de nouveaux besoins des consommateurs. On attribue à cette période des Trente Glorieuses l'émergence du concept de « société de consommation ».

Par ailleurs, les comportements alimentaires ont également été influencés par l'évolution des temporalités. Le temps passé au travail, l'arrivée des femmes dans l'emploi salarié et le temps consacré aux activités de loisirs ont modifié les plages horaires déléguées à la préparation culinaire et aux repas. La cuisine est l'activité domestique prenant le plus de temps par jour aux français. Cependant, depuis la fin du XX^e siècle, le recours grandissant aux aliments transformés et aux appareils ménagers ont permis de réduire considérablement ce temps passé en cuisine. Les formes de repas ont également tendance à être plus courtes : elles ont été simplifiées et l'alimentation sur les lieux de travail a été introduite.

Les évolutions des postes de consommation et les revenus des ménages sont également à mettre en relation pour comprendre la mutation des comportements alimentaires. Entre 1960 et 2007, la part moyenne des dépenses consacrées à l'alimentation des ménages est passée de 35 % à 15 %. Un nouveau poste de dépense est en effet apparu. Il s'agit du poste « communication » qui comprend notamment la téléphonie et internet.

Au sein de ces dépenses alimentaires, et notamment dans les types de produits consommés au regard de leurs valeurs nutritives, on note des inégalités entre les

populations aisées et les populations modestes. Les milieux aisés auraient une alimentation plus diversifiée et plus équilibrée basée sur la consommation de fruits et de légumes, tandis que les populations les plus modestes consommeraient moins de produits frais et plus de produits gras, moins chers.

Actuellement, 70 % des achats alimentaires sont réalisés dans les grandes surfaces alimentaires. Cependant, le XXI^e siècle est également marqué par la diversification des lieux d'achats alimentaires. Ainsi, avec près de 30 % de croissance en 2009, la vente par internet a connu un essor considérable. Mais si les biens dématérialisés se vendent beaucoup par ce biais, les biens alimentaires, qui ne représentent que 4 % des achats effectués en ligne en France, connaissent plus de difficultés pour pénétrer ce marché. De même, le recours aux circuits-courts, bien que très minoritaires face aux Grandes et Moyennes Surfaces (GMS), connaît un essor important. En effet, les consommateurs prêtent de plus en plus attention à leur alimentation et privilégient aujourd'hui la qualité, la fraîcheur, la proximité et le lien social. Enfin, pour ce qui est des fruits et légumes, l'autoconsommation joue un rôle important. Près de 25 % des français ont en effet un potager et 15 % ont un verger.

Les questions de l'alimentation et de la consommation apparaissent donc complexes. Elles prennent en compte des facteurs inhérents aux caractéristiques socio-économiques des ménages, à un système de valeurs mais également des facteurs exogènes. Relativement au coût de l'alimentation, le comportement alimentaire des consommateurs est en effet conditionné par les fluctuations des marchés financiers au regard des matières premières et par les effets structurels de baisse de l'emploi et des niveaux de vie.

2 | Quelle est la place de l'agriculture dans l'aire métropolitaine bordelaise ?

2.1 | État des lieux de l'agriculture sur le territoire du Sysdau¹

Les espaces agricoles représentent 21 % du territoire du Sysdau, soit environ 35 600 ha. Principalement composés de vignes, de terres maraîchères et de prairies, ils sont concentrés le long des palus de la Garonne et de la Dordogne, dans les vallées de l'Entre-deux-Mers, dans la vallée des Jalles et au sud du territoire. Les grandes cultures sont quant à elles implantées sur les terres sableuses des Hautes Landes et sur les palus du Bec d'Ambès.

La viticulture constitue la plus grande source d'activités agricoles sur le territoire. Elle occupe à elle seule 14 500 ha, soit près de 9 % de l'aire du Sysdau, et façonne ainsi son paysage. Avec un chiffre d'affaire global des exploitations viticoles de 400 millions d'euros (campagne 2008/2009), le poids économique de cette filière sur le territoire est important.

Les grandes cultures de maïs et de légumes, bien que peu présentes sur le territoire en nombre d'exploitations agricoles, occupent d'importantes surfaces avec 10 000 ha de plantés, soit 6 % du Sysdau. Cette filière, dont les débouchés sur le territoire sont nombreux, ne présente pas de difficulté économique, mais souffre cependant d'une mauvaise image environnementale.

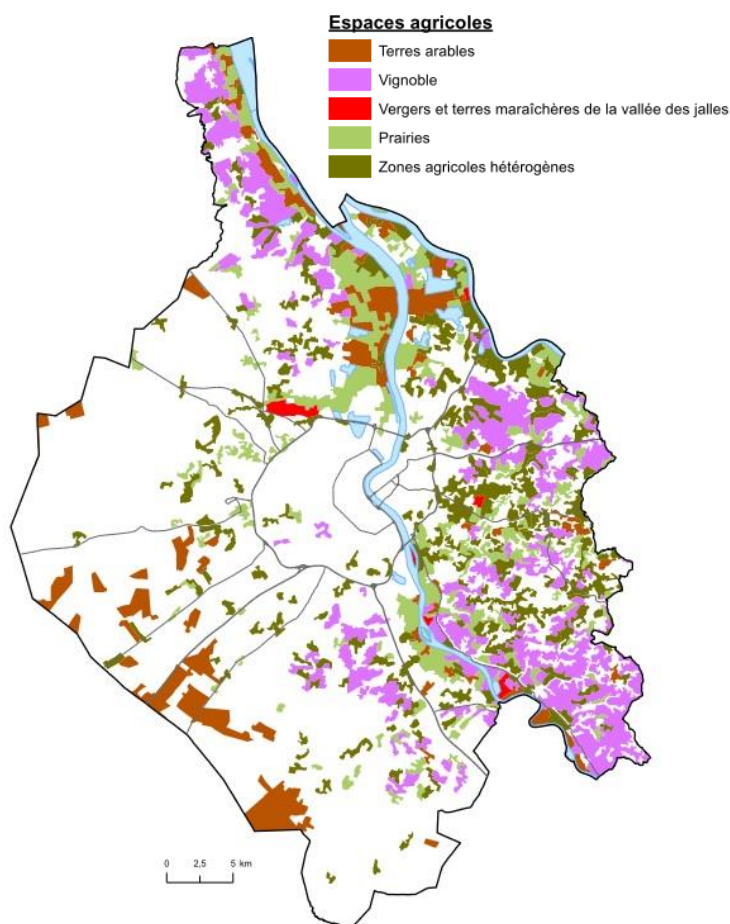


Figure 1 : L'agriculture sur l'aire du SCoT

¹ Sysdau : périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'aire métropolitaine bordelaise

Avec la régression de l'élevage amorcée depuis les années 60, la surface des prairies a fortement diminué. Elles occupent aujourd'hui environ 7 000 ha, soit 4,5 % de l'aire du SCoT, et rassemblent en 2010, près de 9 000 bovins, ovins et caprins.

Bien que bénéficiant d'opportunités avec la proximité des villes, l'activité maraîchère – hors production de masse du plateau landais – n'a cessé de diminuer. Elle couvre aujourd'hui 160 ha (0,1 % de l'aire du SCoT), soit la moitié de la surface potentielle pouvant être réellement cultivée en maraîchage, et le nombre d'exploitants a été divisé par trois en 30 ans. Ils doivent en effet faire face à un contexte difficile avec d'une part, la problématique de la pérennité de l'activité et d'autre part, la pression urbaine sur la ceinture maraîchère bordelaise.

2.2 | Sensibilité de l'activité agricole au regard de la proximité urbaine et de la pression foncière

Le contexte périurbain dû à la proximité et à la forte présence de la métropole bordelaise présente bien des contraintes pour les agriculteurs, rendant plus incertaine la poursuite de leurs activités.

Le coût et l'accès au foncier sont les premiers soucis des agriculteurs qui souhaitent s'installer en périurbain. La proximité de la ville a en effet conduit à une nette

progression de l'urbanisation au niveau de la couronne de Bordeaux et en particulier les terroirs des Graves et de l'Entre-deux-Mers, entraînant ainsi une modification du caractère rural de certaines d'entre elles.

Cette extension urbaine est de ce fait responsable de l'artificialisation des terres agricoles. Sur les espaces nouvellement identifiés comme artificialisés entre 1990 et 2006, 71 % l'ont été sur des territoires à vocation agricole, soit plus de 2 000 ha. Ces terres ont pour la plupart perdu leur vocation

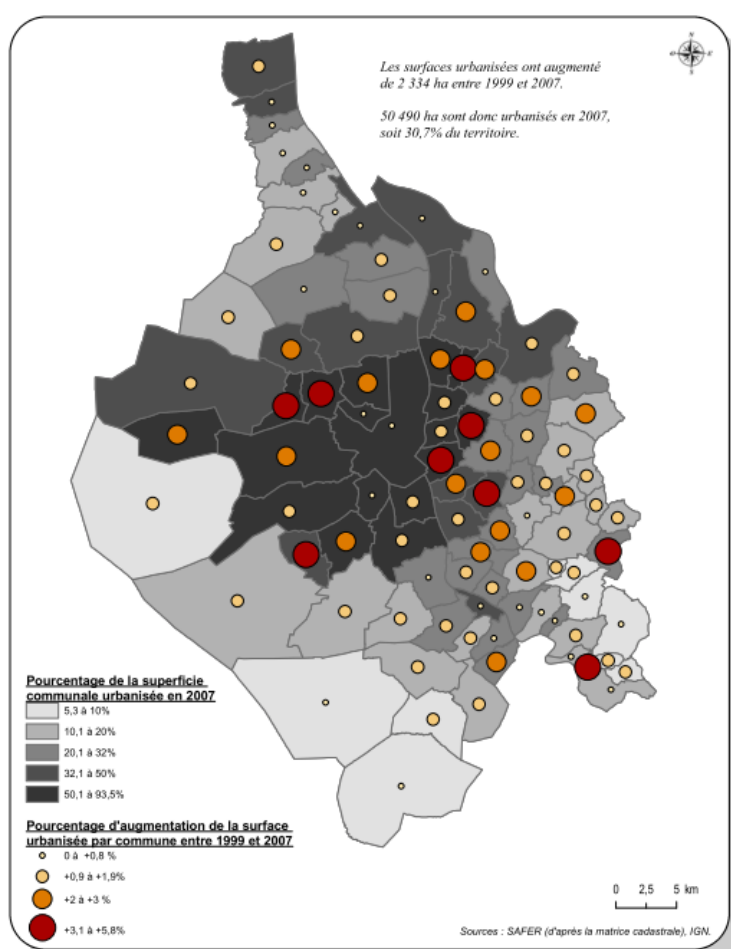


Figure 2 : L'artificialisation des communes entre 1999 et 2007

agricole pour devenir du tissu urbain discontinu (70 %) ou encore des zones d'activités (20 %). Le marché du foncier rural est ainsi particulièrement actif sur le département et sur le territoire de l'aire métropolitaine bordelaise. Sur ces ventes de foncier rural, seules 20 % se font à des agriculteurs. La perte d'importance des agriculteurs dans le marché foncier rural semble ainsi confirmée.

À cela s'ajoute une hausse importante du prix du foncier couplée à un moindre pouvoir d'achat de bon nombre d'agriculteurs vis-à-vis du reste de la population. Le montant global des acquisitions a en effet beaucoup progressé ces dix dernières années. Ce phénomène s'explique notamment par la crise viticole, la diminution des surfaces urbanisables, la pression foncière et la présence croissante de ces acheteurs non agriculteurs. Par ailleurs, les surfaces achetées par des non agriculteurs perdent le plus souvent leur usage agricole, il en résulte une diminution des surfaces disponibles à l'achat pour les agriculteurs et une augmentation des difficultés d'installation ou d'agrandissement. Cela sera d'autant plus vrai que l'arrivée de nouveaux habitants s'accompagne également du développement des infrastructures routières, de loisirs mais aussi de conflits de voisinage.

Parallèlement à cela, en milieu périurbain les tensions et/ou les conflits entre les agriculteurs et les urbains sont renforcés par leur proximité géographique. Si les agriculteurs se plaignent de vols ou de dégradations sur leurs exploitations, les urbains se plaignent quant à eux des externalités négatives liées à l'activité agricole comme le bruit, les odeurs, les pollutions. L'impact de la ville sur les ressources agricoles est également un important sujet de conflits tels que la constructibilité et le zonage des terrains, la gestion des déchets, l'utilisation de la ressource en eau et les projets d'aménagement urbains.

De même, la circulation agricole est parfois rendue difficile en périurbain par le trafic souvent dense et les aménagements non adaptés aux machines agricoles tels que les ronds-points.

Enfin, la présence d'un bassin d'emploi urbain à proximité rend difficile la recherche de main d'œuvre agricole, et ce d'autant plus que les loyers des logements en périurbain limitent la venue d'employés qualifiés sur les exploitations.

2.3 | Les modes de commercialisation

2.3.1 | Les circuits dits « classiques »

L'éclatement des distances et des liens territoriaux entre production et consommation a fortement modifié les canaux de commercialisation. Actuellement, le réseau est structuré localement autour de 5 types d'intermédiaires :

- les courtiers, dont le rôle est de mettre en lien acheteur et vendeur ;

- les grossistes qui, à la différence des premiers, ont une activité de commerçants. Ils achètent en effet une production maraîchère directement auprès des producteurs, de la SICA (Société d'Intérêt Collectif Agricole) ou des importateurs, pour la revendre ensuite aux centrales d'achats, aux détaillants, aux restaurants (collectifs ou non) ou à certains professionnels ;
- les centrales d'achats qui, en écoulant près de 50 % des fruits et légumes frais sur le marché, sont essentielles pour la production maraîchère de masse et la production maraîchère intensive et permettent de répondre à la demande de volumes importants ;
- les importateurs, intermédiaires entre les grossistes et les producteurs étrangers ;
- la SICA maraîchère bordelaise : située à Eysines, cette société coopérative compte aujourd'hui 17 adhérents pour un chiffre d'affaire de 4 millions d'euros. Son activité se structure entre une logique de grossiste et une logique de coopérative. Elle se positionne donc comme un intermédiaire puisqu'elle remplit le rôle d'interface entre producteur et grossiste, mais également par son rôle de « négociateur » qui la positionne en tant que grossiste.

Le réseau est également structuré autour de « plates-formes » d'échanges et de commercialisation telles que le Marché d'Intérêt National. Créé en 1963, il s'apparente à une « plate-forme » d'échanges de grande proximité. Il met en effet directement en relation les vendeurs et les acheteurs. Il constitue donc le premier lieu de transit de fruits et légumes de l'agglomération, hors centrale d'achat.

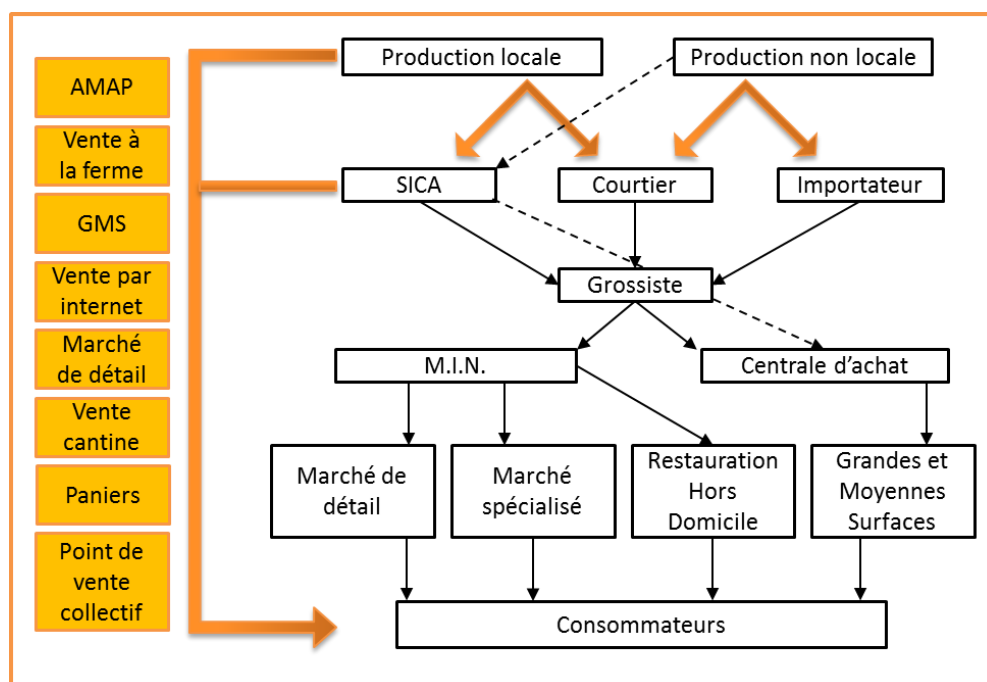


Figure 3 : Les modes de commercialisation classiques

2.3.2 | Le développement d'une demande de produits locaux

Le recours aux circuits-courts constitue une nouvelle tendance alternative à ces modes de distribution. L'agglomération bordelaise, de par sa proximité, offre en effet des opportunités de développement économique et de diversification pour les agriculteurs. Elle représente un important bassin de consommation et les nouvelles attentes des consommateurs concernant des produits locaux de qualité peuvent être un moteur pour l'agriculture. On assiste ainsi à l'émergence des circuits courts de proximité qui constituent un débouché intéressant pour les producteurs, permettent ainsi de dynamiser l'économie locale. Actuellement en plein essor, ils permettent de commercialiser les produits agricoles, essentiellement des produits frais, par la vente directe du producteur au consommateur ou indirecte avec un seul intermédiaire.

Très diversifiée entre les AMAP², la vente directe à la ferme, les marchés ou encore les points de vente collectif, l'offre que cela représente est difficile à caractériser sur l'aire bordelaise. Sur le département de la Gironde, la vente directe à la ferme constitue le mode le plus utilisé (42 % des exploitations agricoles). La vente sur les marchés concerne quant à elle 20 % des exploitations et la vente en panier (type AMAP), 5 %.

La Gironde compte 71 AMAP. 46 d'entre elles, soit 65 %, se situent sur le territoire du SCoT dont 32 sont sur la Cub, signe de l'opportunité que représente ce territoire pour l'agriculture périurbaine. Sur l'aire du Sysdau, ces AMAP rassemblent une quarantaine de producteurs, cultivant pour la plupart en dehors de cette zone voire dans les départements limitrophes (17, 24, 47). Ils commercialisent une partie ou la totalité de leur production par ce système. Ainsi, pour ce qui est des paniers de légumes, 10 producteurs sont présents sur le territoire de l'aire bordelaise et alimentent la moitié des AMAP de ce secteur. Nées entre 2008 et 2009, ces structures ont aujourd'hui près de 3 000 adhérents et sont en constante évolution (dans la mesure de leurs capacités).

Le réseau « Bienvenue à la ferme » constitue une alternative aux AMAP. Il rassemble 12 exploitations sur le territoire du SCoT, dont majoritairement des viticulteurs, des maraîchers, des arboriculteurs et des éleveurs, qui proposent de la vente directe à la ferme et des visites d'exploitation.

D'autres initiatives se développent également. Ainsi, les « Drives fermiers », mis en place depuis octobre 2012 le long de la rocade bordelaise, permettent d'aller au devant des consommateurs et de répondre aux besoins du marché actuel. Fruits du mariage des réseaux Bienvenue à la ferme (plus de 100 adhérents) et Producteurs de pays (50 marchés dans l'année) avec le web, ils rassemblent aujourd'hui 27 producteurs et 3 groupements de producteurs, tous girondins.

² Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne : association réunissant un groupe de consommateurs et un ou plusieurs agriculteurs de proximité, autour d'un contrat. À noter qu'un producteur peut fournir plusieurs AMAP.

2.3.3 | L'activité touristique

L'activité touristique sur Bordeaux peut également profiter aux exploitations agricoles, et notamment viticoles, souhaitant développer de nouveaux services. D'autres activités comme les pensions de chevaux sont également rendues possibles du fait de la proximité de la ville.

Les circuits courts répondent à une demande croissante des consommateurs à la recherche de produits de qualité et de proximité. Dans le contexte caractérisé par une baisse des revenus agricoles, par une forte vulnérabilité des prix et par le poids de la grande distribution, ils peuvent être une opportunité pour assurer aux producteurs des revenus plus sécurisés grâce à une meilleure valorisation de leurs produits. Ils peuvent en effet constituer jusqu'à plus de 50 % de leur chiffre d'affaire.

Il existe cependant des contraintes liées à ce mode de commercialisation. L'une d'entre elles est ainsi relative aux compétences à acquérir qui ne sont pas nécessairement enseignées lors de la formation initiale. Produire, transformer et vendre représentent des métiers différents qui nécessitent des compétences diversifiées et engendrent une charge de travail plus importante.

Côté consommateurs, seulement 6 à 7 % des achats alimentaires en France se font par des circuits courts. Ainsi, malgré le développement de ce mode de distribution en diversité et nombre de points de vente, les quantités commercialisées par ce biais évoluent peu. Une des raisons à cela est que les circuits courts sont encore souvent peu accessibles pour des populations aux revenus plus modestes, pour qui la contrainte de prix, d'accessibilité et les habitudes alimentaires peuvent représenter des freins à ces modes de consommation.

3 | Vers une meilleure intégration de l'agriculture dans l'espace périurbain de l'aire métropolitaine bordelaise ? Quel avenir pour l'agriculture périurbaine ?

3.1 | Les conditions pour l'installation et la durabilité des activités

Le maintien d'une agriculture dynamique sur l'aire métropolitaine bordelaise est un enjeu fort. Cela implique donc de conserver et d'améliorer les conditions qui rendent possible l'installation de nouveaux agriculteurs et l'exploitation des terres agricoles.

Lors de leur installation, les agriculteurs rencontrent en effet certaines difficultés et doivent prendre en compte un certain nombre de facteurs. Ainsi, la rentabilité économique d'une exploitation, nécessaire à sa pérennité, est indispensable à sa reprise éventuelle. De même, les droits de succession trop élevés et le coût du foncier constituent un frein à la création de nouvelles activités ou à l'agrandissement des exploitations.

En Gironde, le montant moyen d'investissement d'une installation sur 5 ans s'élevait à 141 000 € en 2010. Ainsi, pour s'installer et pérenniser son exploitation, le jeune agriculteur³ doit rechercher des sources de financements telles que les subventions, les prêts bancaires et autres. Pour bénéficier d'une installation aidée et recevoir des aides nationales, le jeune agriculteur doit répondre à certains critères. Il doit ainsi avoir reçu au préalable un diplôme minimal égal à niveau IV (Bac, Bac professionnel, Brevet Technicien Agricole...). Il doit par ailleurs réaliser un plan de développement de l'exploitation sur 5 ans faisant apparaître les capacités techniques et économiques de l'exploitation, l'évolution de ses activités et le plan de financement des investissements. Il pourra ainsi bénéficier de subventions nationales telles que la dotation aux jeunes agriculteurs, aide à la trésorerie versée au moment de l'installation, et les prêts à taux bonifiés. La région et le Conseil général attribuent également des aides qu'ils axent selon certains critères telles que les modes de production, les pratiques agro-environnementales ou encore le développement des circuits courts.

Une fois installé, un jeune agriculteur doit prendre en compte de nombreux facteurs afin de pérenniser au mieux son activité agricole. Il a en effet besoin de stabilité au niveau du foncier, d'équipements, d'eau, de débouchés, de financements mais aussi de certaines qualités humaines et d'une forte motivation.

3.1.1 | Critères humains et sociaux

Le métier d'agriculteur dépend de nombreux facteurs non contrôlables et nécessite un investissement personnel fort. La motivation est donc un critère indispensable lors de l'installation ou le maintien d'une activité, de même que la capacité d'adaptation

³ Sont considérés comme tel les candidats à l'installation âgés de 18 à 39 ans.

15] L'agriculture périurbaine bordelaise : quels demande, offre et potentiel ? février 2016

pour faire face aux aléas suite aux crises sanitaires et conjoncturelles. Ce métier requiert également une âme d'entrepreneur afin d'être en mesure de vendre ses produits, d'être autonome dans ses décisions et de faire face aux difficultés.

En matière de compétences, ce n'est pas tant la capacité à conduire une exploitation qui est source de difficultés mais plutôt la comptabilité et la gestion administrative. Il s'agit pourtant de compétences indispensables. En effet, une bonne comptabilité permettra aux agriculteurs d'anticiper leurs résultats d'activités et donc de réagir suffisamment tôt si nécessaire. De même, les documents administratifs seront très présents lors de la création d'activité et nécessaires pour toute demande d'aide. Une formation adéquate est donc indispensable pour acquérir la technique et le savoir-faire mais également les moyens nécessaires à la conduite d'une entreprise.

3.1.2 | Aspects techniques et financier

Le foncier

L'accès au foncier en périurbain est le principal souci du jeune agriculteur. Il doit en effet prendre en compte des facteurs tels que la qualité du sol et l'accès à l'eau, qui conditionneront le type de cultures, mais aussi l'accessibilité du terrain qui orientera les pratiques et les choix de débouchés. La pression foncière est également un facteur crucial dans la réussite d'une exploitation, un agriculteur s'installant devant pouvoir rester sur sa parcelle sur une longue période.

Les équipements et l'accès à l'eau

Lors d'une installation, divers équipements sont à prendre en compte et notamment les bâtiments et le matériel, dont les coûts varieront d'un projet à l'autre. De ce fait, une reprise d'activité existante sera moins risquée qu'une création d'activité. De même, le maintien d'une exploitation dépendra des services extérieurs disponibles essentiels à son activité. Ainsi, un éleveur devra disposer d'un abattoir à proximité de son exploitation.

De plus, pour s'implanter, une exploitation doit également tenir compte de l'accès à la ressource en eau et l'analyse de sa disponibilité doit être impérativement intégrée au projet de développement. Sur le territoire de l'aire métropolitaine bordelaise, l'irrigation constitue en effet le principal poste de consommation agricole.

Les assurances

L'agriculture est un secteur dépendant directement des conditions climatiques et de ses aléas. La notion de risque est donc très forte dans ce milieu où une assurance adéquate est importante. Cette importance est cependant souvent négligée par les agriculteurs qui minimisent leurs frais d'assurance, souvent coûteux. Ainsi, pour inciter et aider les agriculteurs à souscrire à une assurance, l'État a décidé de prendre en charge, sous certaines conditions, une partie des cotisations pour chaque exploitant qui le souhaite.

3.2 | L'aire métropolitaine bordelaise a-t-elle la capacité de favoriser l'agriculture périurbaine ?

3.2.1 | Les potentialités et les limites de ce territoire

La ressource en eau et la nature des sols

Le réseau hydrographique souterrain et superficiel dessine un caléidoscope des capacités d'irrigation qui, combiné aux caractéristiques pédologiques, permet de définir une capacité d'exploitation agricole des différents secteurs géographiques métropolitains.

- La vallée maraîchère de la jalle de Blanquefort

Historiquement porteuse d'une activité maraîchère significative en raison notamment de la qualité de ses sols et de son système ingénieux de fossés d'irrigation, cette vallée a depuis connu une forte déprise agricole et nombre de ses parcelles ont été abandonnées. Aujourd'hui, seuls 35 agriculteurs continuent d'exploiter 130 des 450 ha disponibles. L'eau est quant à elle maintenant directement pompée dans la jalle, dont les apports permettent de répondre aux besoins et ce, y compris dans la perspective d'une reconquête d'une partie des terres abandonnées.

- La zone humide des bords de Garonne

Anciennement bocagers et voués au pacage extensif du bétail, ces espaces ont été largement modifiés au cours des dernières décennies au profit de la céréaliculture. Seuls les terroirs viticoles et les marais de Cadaujac/Saint-Médard-d'Eyrans ont été préservés de ces mutations. Naturellement humide, cette zone offre également des possibilités d'irrigation par prélèvement d'eaux de surface grâce aux nombreuses jalles, gravières et esteys présents. De plus, la nappe Plio-quaternaire peut aussi être mise à profit en complément et/ou sur les sites les plus éloignés du réseau hydrographique.

Ces secteurs agricoles correspondent donc à des espaces où l'eau de surface est globalement disponible par pompage dans les jalles. Ils bénéficient à ce titre d'un potentiel significatif et offrent de ce fait des opportunités pour l'installation de nouveaux agriculteurs.

- Le plateau landais

Largement équipés, les vastes champs du plateau sableux landais peuvent supporter une rotation diversifiée de grandes cultures irriguées (maïs) et légumières. De par leur forte disponibilité en eau et leurs caractéristiques pédologiques, ils disposent donc de tous les atouts pour conquérir les grands marchés internationaux des denrées agricoles. Il s'agit donc d'un secteur à favoriser pour installer des exploitations agricoles. Des questions se posent cependant vis-à-

vis du maintien d'un équilibre paysager et forestier et de l'impact des intrants utilisés dans ces cultures.

- La Presqu'île d'Ambès

Cette zone de marais plus ou moins tourbeuse a été profondément remaniée dès la fin du XVI^e siècle par des travaux de drainage et d'endiguement. Initialement créées pour évacuer les eaux de pluies, les jalles qui quadrillent le site permettent aujourd'hui d'irriguer les parcelles agricoles. La ressource en eau est donc disponible pour mettre en place une activité agricole. Une attention particulière devra cependant être portée au taux de salinité de l'eau entrant. Par ailleurs, l'évolution des pratiques et de la répartition des cultures dans ces marais, ainsi que les transformations du système hydraulique initial conduisent aujourd'hui à des conflits d'usages et à une modification de l'écosystème.

- L'Entre-deux-Mers

La partie orientale de l'agglomération est caractérisée par une diversité de reliefs avec ses coteaux et ses plateaux argilo-calcaires supports de la viticulture, entaillés par un réseau de vallées dont les fonds sont dédiés à l'élevage en raison de leur caractère hydromorphique. Posée sur le plateau calcaire karstique de l'Entre-deux-Mers, les eaux superficielles s'y écoulent le long de petites rivières sensibles aux étiages en période estivale et sur lesquelles il y a donc de fortes restrictions. L'agriculture y est donc en grande partie dépendante de la viticulture. Cependant, le contexte économique actuel ouvre peut-être à terme une perspective de retour à une agriculture plus diversifiée et à une réexploitation des fonds de vallées qui, abandonnés, tendent à se refermer.

- Le secteur des Graves/Landes

Cette ancienne ceinture maraîchère et florale du sud bordelais a aujourd'hui perdu sa vocation au bénéfice de la viticulture et de l'urbanisation. Ces terrasses alluviales sont essentiellement établies sur des aquifères de nappes profondes affleurantes qui, surexploitées ces dernières décennies, sont maintenant réservées à la seule production d'eau potable. Au niveau des eaux de surface, l'Eau bourde, l'Eau blanche et le Saucats ne peuvent supporter de nouvelles autorisations de pompage au vu de la législation en vigueur (maintien des étiages minimum). Ce secteur est donc peu propice à l'installation d'une nouvelle activité agricole, à l'exception de cultures peu consommatrices en eau.

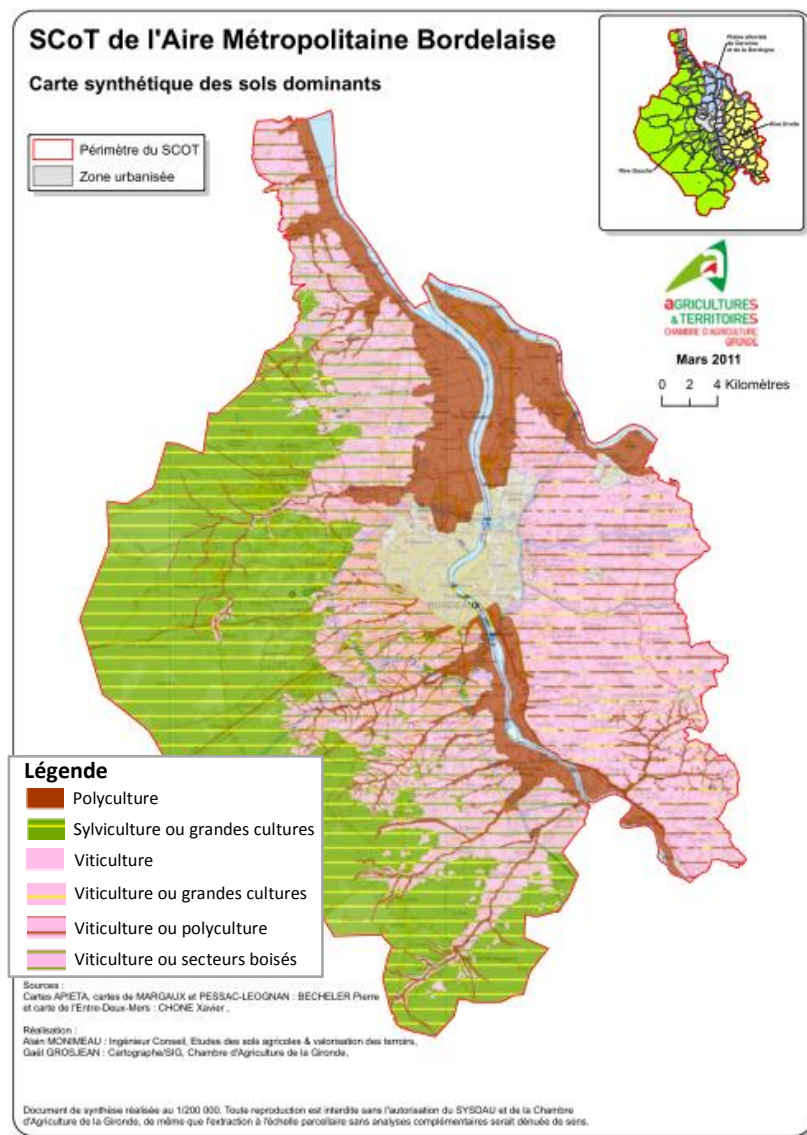


Figure 4 : Les potentialités physiques (eau, sol) du territoire vis-à-vis de l'agriculture

En 2007, près de 78 % des prélèvements d'eau pour l'irrigation ont été réalisés dans la nappe sub-affleurante du Plio-quaternaire, présente sur une large partie du territoire et notamment sur le plateau landais, et 20 % dans les nappes dites profondes (Oligocène et Miocène), soit 14 millions de m³. Dans les nappes profondes, les volumes prélevés pour l'eau potable excèdent leur capacité de renouvellement. Déficitaires, elles n'offrent donc pas toujours une ressource en eau mobilisable pour l'agriculture. Une politique volontariste est ainsi menée depuis 2003 afin de diversifier les aquifères mobilisés et économiser l'eau. Les prélèvements d'eau dans les rivières représentent quant à eux seulement 2 %. L'aire bordelaise dispose en effet d'une masse d'eau de surface assez significative mais difficilement exploitable du fait d'étiages pouvant être sévères, de l'anthropisation des surfaces et du degré de salinité plus ou moins élevé de l'eau.

Des services aux exploitations variés mais inégaux selon les filières

La question du choix du type et du mode de production vers lesquels s'orienter lors de la création d'activité doit tenir compte de la « santé » des filières agricoles sur le territoire et de l'offre en services externes nécessaires à leur bon fonctionnement. De même, le choix du mode de commercialisation, entre les circuits longs et les circuits courts, influence le type de débouchés. Il est donc nécessaire d'évaluer les avantages et les inconvénients de chaque mode de production.

- La viticulture et l'œnotourisme

La viticulture reste la filière d'excellence à l'origine de la renommée viticole de la Gironde. Les débouchés sont importants et essentiellement tournés vers l'export. En 2009, sur 4,96 millions d'hL commercialisés (661 millions de bouteilles), 1,54 millions d'hL ont été destinés à l'exportation, et notamment vers l'Union Européenne pour 56 % de ce volume. Dans cette filière, 70 % de la commercialisation des vins est assuré par le négoce et les systèmes de coopérative. La place des entreprises de négoce de vins et de spiritueux de Bordeaux est donc particulièrement remarquable de par son poids économique, estimé à 2 milliards d'euros, dont plus de 75 % est issu de l'export. Ces entreprises, rassemblées pour la plupart au sein de l'union des maisons de Bordeaux, comptent jusqu'à près de 500 salariés pour la plus importante et sont principalement localisées sur Bordeaux et Blanquefort, mais également vers le Médoc et les communes nord de la rive droite.

Parallèlement à ce circuit, la vente directe, avec près de 25 % des ventes, occupe une place également importante. Elle devrait de plus être amenée à se développer grâce à l'essor de l'œnotourisme dans la région.

Le contexte économique actuel a cependant entraîné une déprise de cette activité. Le développement de l'œnotourisme et une meilleure prise en compte de l'environnement dans les modes de production offrent de ce fait de nouvelles perspectives pour la filière.

Avec 4,3 millions de visites par an, le vignoble bordelais est le vignoble français le plus visité. Il est la raison déterminante du séjour pour un tiers des touristes. Parmi eux, 28 % sont d'origine girondine, 41 % sont français (hors département de la Gironde) et 31 % sont étrangers. Le vignoble girondin constitue ainsi un élément majeur de l'environnement touristique général de la région et représente également une filière économique particulièrement rémunératrice pour les viticulteurs.

À noter l'importance que pourrait prendre le port de Bordeaux pour la filière viticole avec le grand export qui, par la récente ouverture d'un entrepôt sous douane au Verdon, devrait permettre le passage des exportations par le port de Bordeaux. En effet, actuellement la quasi-totalité des exportations hors Union Européenne passe par le port du Havre.

- Les grandes cultures (céréales et production maraîchère industrielle)

Si la région bordelaise est renommée pour ces terroirs viticoles, les grandes cultures sont une part non négligeable de son agriculture. Leur intérêt sur le territoire est réel et ce, malgré leur faible consommation localement. Stable et rentable, il s'agit d'une importante filière économique et de par les volumes produits, elle permet d'accéder aux marchés mondiaux.

La proximité du Port autonome de Bordeaux est un atout pour les agriculteurs. Le maïs et le blé, envoyés au Port par les coopératives, sont stockés dans les silos portuaires à Bassens avant d'être exportés vers le Royaume-Uni, le Portugal et l'Espagne. Le trafic du Port comporte également l'importation d'engrais et de tourteaux pour l'alimentation animale. L'agriculture est ainsi le deuxième poste de trafic du Port avec 1,5 million de tonnes par an (30 à 35 % du trafic) dont 1,15 million concernant l'exportation des céréales, provenant pour 20 % de Gironde, et notamment le maïs (1 million de tonnes).

Importés à raison de 6 à 7 millions de tonnes par an, les engrais sont également produits localement sur la Presqu'île d'Ambès par l'entreprise Yara qui approvisionne une grande partie des agriculteurs girondins. Parallèlement, les oléagineux valorisés sur place (à Bassens, par l'usine SAIPOL, principal acheteur d'oléagineux en France) sont transformés en huile (alimentaire et biocarburant) et en matière sèche pour l'alimentation animale. Le maïs doux est quant à lui en général envoyé à une usine d'Aire-sur-Adour. Les haricots verts et les petits pois sont traités par des conserveries. Les carottes, poireaux et pommes de terre restent le plus souvent sur leur lieu de production pour être conditionnés.

Afin de faciliter les échanges entre l'amont et l'aval de la filière, un certain nombre de coopératives agricoles interviennent sur le territoire, et notamment Euralis, Maisadour et Terre du Sud.

- Le maraîchage

Contrairement à la filière des grandes cultures, la filière maraîchage est plus limitée sur le département de par les surfaces concernées mais également les services disponibles. En effet, en ce qui concerne la fourniture d'intrants, hormis l'entreprise MEDAN située à Eysines et quelques points de vente, ce secteur est relativement limité en Gironde. Les exploitants se dirigent donc vers les départements voisins pour bénéficier d'une plus large gamme de produits. Ce manque d'offre de services en matière d'intrants est par ailleurs constaté sur l'aval de la filière de production : à titre d'exemple, les agriculteurs buttent sur le recyclage et la valorisation des plastiques utilisés dans le cadre de leurs exploitations.

La filière bénéficie de la promotion actuelle des circuits courts et d'une meilleure consommation des fruits et légumes. Ainsi, si certains sont toujours tournés vers les GMS (SICA), la commercialisation en circuits courts offre une large partie des débouchés. Ces filières courtes bénéficient maintenant de l'intérêt de grands « institutionnels » tels que le MIN de Bienne qui souhaite mettre en place un projet de Loc'Halle Bio afin de réintroduire des producteurs et des produits locaux de

qualité dans son offre. Il s'agira d'une structure coopérative qui commercialisera uniquement les produits de ses adhérents à destination des grossistes, des détaillants et des restaurateurs. Cette plate-forme rassemblera à ses débuts douze producteurs bio (neuf Girondins, les trois autres étant de Dordogne et du Lot-et-Garonne) et permettra ainsi de mutualiser la logistique et l'offre et, par conséquent, de limiter l'impact sur le coût final.

- L'élevage

Malgré le potentiel de terres favorables à la pratique de l'élevage, la filière locale rencontre des difficultés liées à l'absence quasi-totale de services facilitant son activité (unités de transformation, abattoirs, laiteries...).

Ainsi, la filière laitière, autrefois très présente dans la ceinture de l'aire bordelaise, est aujourd'hui en déclin. Seules quelques exploitations persistent et certaines d'entre elles pratiquent la vente directe. Cependant, aucune fromagerie n'achète le lait local, trop cher, d'autant plus que le prix du transport de matières premières « importées » n'est pas dissuasif. Faute de débouchés sur le territoire, le lait de l'aire métropolitaine bordelaise est donc en grande partie envoyé à la laiterie de Montauban, soit à plus de 200 km. La diminution de ces élevages est ainsi due au prix du lait pas assez rémunérateur, mais également à l'absence de débouchés locaux. À moins de trouver de nouveaux débouchés dans les années à venir, la filière a donc peu de perspectives d'avenir sur le territoire.

Les filières bovine et ovine viande sont également confrontées à un éloignement des infrastructures nécessaires à leur fonctionnement. En effet, la récente fermeture de l'abattoir de Bordeaux oblige aujourd'hui les éleveurs à se rendre à Bazas ou dans les départements limitrophes, à Ribérac (24), à Bergerac (24), à Montguyon (17) ou à Chalais (16). Bien qu'éloignée des éleveurs de l'aire bordelaise, cette filière d'abattage fonctionne cependant relativement bien. Dans ce cadre, le projet porté par le Groupement des Éleveurs Girondins (GEG), visant à construire un petit abattoir de proximité à Bègles afin de rapprocher la filière boucherie des consommateurs, fait certes l'objet de l'intérêt de la profession, mais doit cependant prendre en compte de nouveaux débouchés pour en assurer la viabilité économique. La possibilité d'y intégrer un process d'abattage dit « hallal » permettrait ainsi d'assurer une utilisation plus rationnelle des installations et surtout de répondre à une demande toujours plus croissante et non satisfaite sur l'aire bordelaise.

Sur le territoire girondin, les bovins sont vendus sous deux formes : en vif et en carcasse. La commercialisation en vif concerne essentiellement des jeunes bovins de type broutards, envoyés vers l'Italie et l'Espagne où ils sont engraisés. Les ventes en carcasses concernent les produits finis et sont commercialisés en circuit court, soit directement de l'éleveur au boucher, soit au travers d'un groupement de producteur tel que le GEG. Ce dernier est un véritable atout pour la filière. Il regroupe aujourd'hui 130 éleveurs de bovins et 40 éleveurs d'ovins sur le département de la Gironde et constitue un outil de commercialisation efficace sécurisant les débouchés et la valorisation de la production de ses adhérents.

La filière ovine bénéficie quant à elle de deux grands débouchés, à savoir les fêtes religieuses musulmanes et la certification qualité qu'offre le label « Agneau de Pauillac »⁴ sur le marché local et extérieur (Ile-de-France, région lyonnaise, Belgique...).

Enfin, en ce qui concerne la filière avicole, les éleveurs souhaiteraient aujourd'hui développer leur activité mais doivent faire face à l'absence totale de structures telles qu'un abattoir. Les volailles sont actuellement envoyées dans le Lot-et-Garonne, ce qui constitue un frein économique et logistique important pour la filière. La mise en place d'un abattoir de proximité, adapté à l'abattage de petits volumes est donc une piste de réflexion intéressante pour le maintien de ces élevages.

De par sa multifonctionnalité, l'élevage est une activité en difficulté à préserver, et ce d'autant plus au vu de l'impact de l'étalement urbain sur le pâturage extensif. Le développement de circuits de proximité et la proximité d'un important bassin de consommation constitue de ce fait une opportunité pour cette filière qui mise fortement sur la qualité et le respect du terroir.

3.2.2 | Rôle des politiques publiques et implication des collectivités

Le maintien d'une activité agricole périurbaine, en permettant l'entretien et la préservation des milieux non urbanisés, constitue un enjeu pour les collectivités. Les espaces ainsi entretenus constituent des paysages contribuant pleinement à la qualité du cadre de vie pour les urbains. Certains de ces espaces constituent également des zones d'expansion de crues qu'il s'agit de préserver en vue de limiter le risque inondation.

- Les actions au travers des outils de planification

Différents outils sont à disposition des collectivités souhaitant préserver leurs espaces agricoles et forestiers ainsi que les activités associées. Parallèlement aux documents d'urbanisme (SCoT, PLU, Cartes communales), existent également deux autres outils de protection des sols agricoles, à savoir les ZAP (Zone agricole protégée) et les PPEANP (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains).

Les **ZAP** sont des servitudes d'utilité publique annexées au PLU et instaurées par arrêté préfectoral à la demande des communes. Elles permettent de confirmer la vocation agricole à long terme d'un espace dont la préservation présente un intérêt général en raison de la qualité des productions ou de la situation géographique. La mise en place de cet outil implique que tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol altérant durablement le potentiel agronomique, biologique ou économique doit être soumis à l'avis de la chambre d'agriculture et de la commission départementale d'orientation de l'agriculture.

⁴ La certification « Agneau de Pauillac » est totalement gérée par le GEG.

Le **PPEANP** est un outil d'intervention foncière instauré par le Département afin de créer des périmètres d'intervention en zone périurbaine dans le but de protéger et de mettre en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers. Au sein de ces périmètres, un programme d'action est défini et prévoit les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages. Lors de cette phase, une large concertation avec les acteurs agricoles s'avère indispensable pour mettre en place le cadre des actions. À l'intérieur de ce périmètre, le Département peut procéder à des acquisitions et créer un droit de préemption spécifique pouvant être exercé à sa demande par la SAFER. Ce dernier est ainsi acteur de l'organisation de l'espace périurbain et peut agir face à la pression foncière qui caractérise ces milieux.

Sur le territoire de l'aire métropolitaine bordelaise, un PPEANP a ainsi été mis en place sur la Vallée maraîchère des Jalles en 2011, sur les communes d'Eysines, Blanquefort, Bruges, Le Haillan, Le Taillan-Médoc et Saint-Médard-en-Jalles. D'une superficie de 785 ha, il rassemble une trentaine d'exploitants agricoles et 250 ha de terres agricoles.

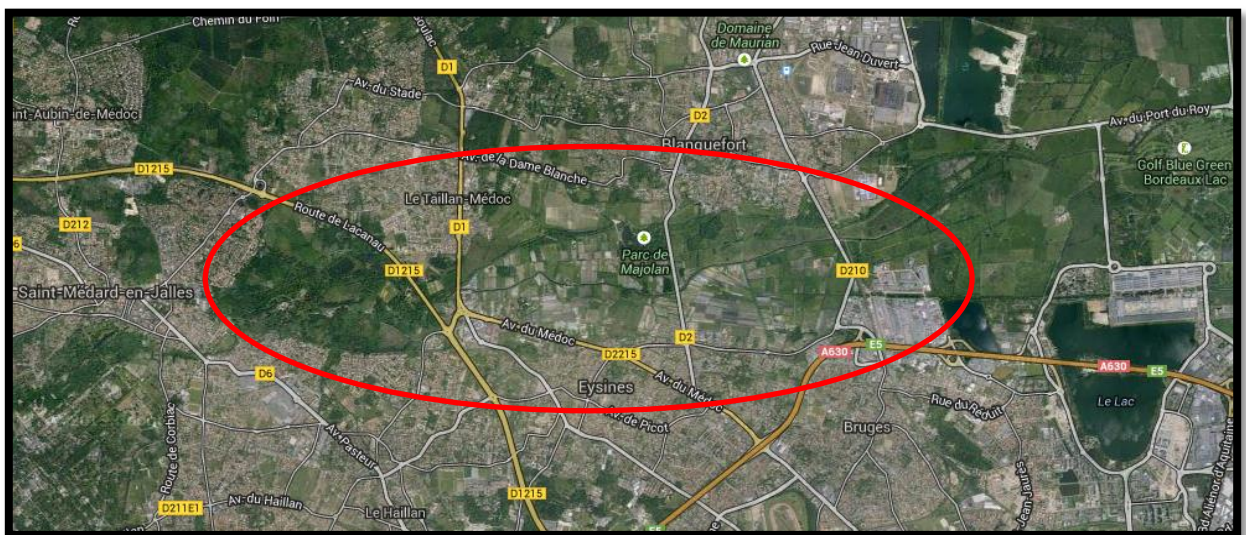


Figure 5 : Le PPEANP des Jalles

Certaines communes ont par ailleurs développé des initiatives locales visant à maintenir et à développer une agriculture périurbaine sur leur territoire. Il en est ainsi de Villenave-d'Ornon qui a mis en place une politique volontariste de valorisation de ses espaces naturels et agricoles, et ce notamment sur le site de « La Vallée de l'Eau Blanche », classé « Espace Naturel Sensible ». La commune mène en effet depuis plusieurs années des actions visant notamment à maîtriser le foncier mais également à préserver et à gérer cet espace. Dans ce cadre, elle a développé un projet de construction d'une ferme d'élevage au nord de la commune afin de pouvoir mettre à disposition un outil de travail complet pour des jeunes éleveurs, expérimentés ou non, souhaitant s'installer. Elle propose ainsi une convention de mise à disposition des 20 ha classés en espaces naturels sensibles sur le secteur de la Vallée de l'eau Blanche. À ce contrat se rajoute également un cahier des charges fixant notamment les attentes de la commune en termes de gestion écologique et de respect du plan de gestion sur les espaces naturels sensibles.



Agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine
Hangar G2 – Bassin à flot n°1 BP 71 – F-33041 Bordeaux cedex
tél.: 33 (0)5 56 99 86 33 | fax : 33 (0)5 56 99 89 22
contact@aurba.org | www.aurba.com

© aurba | janvier 2014